



IMMIGRATION Canada

Regroupement familial

**Parrainage de parents,
grands-parents,
enfants adoptés et
autres membres de la
parenté**

**Directives propres au
bureau des visas
Damas**



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). **À moins d'indications contraires**, envoyez des photocopies de tous vos documents. *L'Engagement*, si vous avez l'intention de vivre au Québec, et les certificats de police doivent être des **originaux**. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée (certifiée) avec une copie des originaux.

RESIDENTS DU LIBAN	
Cochez la case appropriée pour nous indiquer, le bureau que vous désirez comme point de contact principal	<input type="checkbox"/> Beyrouth <input type="checkbox"/> Damas
Cochez la case appropriée pour nous indiquer, le bureau ou vous désirez vous présenter en personne pour votre entrevue (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/> Beyrouth <input type="checkbox"/> Damas

<p>1. FORMULAIRES D'IMMIGRATION Assurez-vous qu'ils sont complets et, le cas échéant, signés :</p> <p>Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406) - Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire. <input type="checkbox"/></p> <p>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476) - Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer le formulaire. <input type="checkbox"/></p>
<p>2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL <input type="checkbox"/></p> <p>Certificats de naissance, de mariage, de divorce définitif, d'annulation ou de séparation pour vous-même ou votre conjoint ou conjoint de fait; certificat de décès pour votre conjoint, le cas échéant. Si vous êtes résident de la Jordanie, de l'Iran, de l'Irak, du Liban ou de la Syrie, voir les détails supplémentaires concernant les documents d'identité et d'état civil ci-après.</p>
<p>3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS <input type="checkbox"/></p> <p>Certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents); papiers d'adoption pour tout enfant à charge adopté; preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal; si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde. La preuve de formation continue à plein temps pour tous les enfants de 22 ans ou plus, rapports/ dossiers scolaires complets depuis que l'âge de 22 ans a été atteint, lettres de(s) l'école(s) indiquant le nombre d'heures de classe suivies par jour et le nombre de jours suivis par semaine, et preuve qu'ils dépendent entièrement de vous pour subvenir à leurs besoins.</p>

4.	DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS	<input type="checkbox"/>
<p>Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre conjoint ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. N'annexez que des copies des pages portant le numéro de passeport, la date de délivrance et la date d'expiration, votre photo, votre nom, la date et le lieu de naissance. Si vous résidez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une copie de votre visa pour le pays où vous résidez actuellement. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou d'affaires publiques ne sont pas valides pour immigrer au Canada. Si vous êtes résident de la Jordanie, de l'Iran, de l'Irak, du Liban ou de la Syrie, voir les détails supplémentaires concernant les documents de voyage et passeports ci-après.</p>		
5.	PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA	<input type="checkbox"/>
<p>Preuve de liens de parenté avec la personne qui vous parraine au Canada, tel que certificat de naissance, de mariage ou d'adoption. Preuve du statut du répondant au Canada : photocopie du Visa d'immigrant (IMM 1000) ou preuve de citoyenneté canadienne (copies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne) du garant. Si vous êtes résident de l'Iran, voir ci-après les détails supplémentaires concernant la preuve des liens de parenté avec le répondant au Canada.</p>		
6.	CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE	<input type="checkbox"/>
<p>Certificats de police ou attestations d'absence de casier judiciaire pour chaque pays où vous et tout membre de votre famille ayant 18 ans ou plus avez résidé six mois ou plus, depuis l'âge de 18 ans. Vous devez joindre l'original des documents de police. Veuillez consulter notre site web au : http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.</p>		
7.	ENGAGEMENT	<input type="checkbox"/>
<p>Original de l'<i>Engagement</i> si vous avez l'intention de résider au Québec.</p>		
8.	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	<input type="checkbox"/>
<p>Vous et les membres de votre famille devez remplir chacun une copie du questionnaire de <i>Renseignements supplémentaires</i> ci-joint si vous êtes âgés de 16 ans ou plus.</p>		
9.	EXIGENCES PHOTOGRAPHIQUES	<input type="checkbox"/>
<p>Veuillez fournir six (6) photos récentes de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir Photos dans la section sur la façon de remplir la Demande de résidence permanente au Canada) et à celles de l'appendice B, Spécifications pour photos.</p>		

Détails supplémentaires pour les résidents de la Jordanie, de l'Iraq, du Liban et de la Syrie

(La traduction française ou anglaise certifiée conforme de chaque document est exigée, ainsi qu'une copie de chaque document original.)

2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL Attestation de l'état civil pour le demandeur principal, pour son conjoint ou conjoint de fait et pour chaque personne à sa charge. Les attestations d'état civil du Liban doivent être certifiées par le directeur du registre de l'état civil de la Mohafazat concernée. Liste ou livre des membres de la famille.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS Photocopie des 6 premières pages du passeport (y compris la page faisant état de la validité du passeport) du demandeur principal, de son conjoint ou conjoint de fait et de chaque personne à sa charge.	<input type="checkbox"/>
6. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE Certificat de police original pour le demandeur principal, pour son conjoint ou conjoint de fait et pour chaque personne à sa charge âgée de 16 ans ou plus (un certificat doit être fourni pour chaque pays où vous avez résidé pendant 6 mois ou plus depuis l'âge de 16 ans). Veuillez consulter notre site web au : http://www.cic.gc.ca/francais/information/securete/cert-police/index.asp afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.	<input type="checkbox"/>

Détails supplémentaires pour les résidents de l'Iran

(La traduction française ou anglaise certifiée conforme de chaque document est exigée, ainsi qu'une copie de chaque document original en farsi.)

2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL Carte d'identité (« Shenash Nameh ») du demandeur principal, de son conjoint ou conjoint de fait et de chaque personne à sa charge, délivrée par le <i>Département général de l'état civil et du registre du recensement du ministère de l'Intérieur</i> . Certificat de mariage pour tout enfant marié. Carte de service militaire (le cas échéant).	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS Photocopie des 10 premières pages du passeport (y compris la page faisant état de la validité du passeport) du demandeur principal, de son conjoint ou conjoint de fait et de chaque personne à sa charge. Dans la mesure du possible, les passeports devraient être valides pendant au moins trois années après la date de présentation de la demande.	<input type="checkbox"/>
5. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA En plus des documents demandés en 5, fournir une copie de la carte d'identité (« Shenash Nameh »), le cas échéant, du répondant au Canada.	<input type="checkbox"/>

6. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE



Certificat de police *original* délivré par le *Bureau des affaires pénales et de la réhabilitation, ministère de la Justice*, pour le demandeur principal, pour son conjoint ou conjoint de fait et pour chaque personne de **16 ans ou plus** à sa charge. Veuillez consulter notre [site web](http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp) au : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.

Envoi de votre demande

Placez tous vos documents dans une enveloppe scellée et expédiez-la à l'adresse suivante :

Ambassade du Canada
Lot 12, Autostrade Mezzeh
C.P. 3394
Damas, Syrie

Nom : _____

Dossier # : _____

Date : _____

ÉTUDES ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

3. Quel niveau de scolarité avez-vous atteint?

4. Quelle est votre profession et votre spécialité (s'il y a lieu)?

5. Avez-vous déjà été membre d'un parti politique ou d'une autre organisation?

Veillez préciser l'organisation, les dates et le poste que vous occupez.

Dates (jj/mm/aaaa)		Poste	Organisation
Du	Au		

6. Avez-vous déjà occupé un poste au sein d'un gouvernement ou d'une entreprise d'État? (p. ex. maire, député, conseiller, juge, directeur général) Veillez préciser la date et l'endroit.

Dates (jj/mm/aaaa)		Poste	Organisation
Du	Au		

7. Avez-vous déjà occupé un poste de responsable ou de superviseur au sein d'un gouvernement ou d'un parti politique? (p. ex. administrateur d'hôpital, policier, fonctionnaire électoral)

Dates (jj/mm/aaaa)		Poste	Organisation
Du	Au		

Nom : _____

Dossier # : _____

Date : _____

SERVICE MILITAIRE

Remarque : Toutes les personnes qui font une demande d'immigration doivent présenter leur certificat officiel de fin de service militaire ou leur certificat de dispense.

8. Avez-vous déjà fait partie de la milice, de l'armée, de la défense ou de la police (y compris le service national obligatoire et les unités de réserve ou volontaires)?

Oui Non

Si non, expliquez: _____

9. Où étiez vous posté? (Veuillez indiquer les dates, votre grade, le nom de votre unité et le lieu)

Dates (jj/mm/aaaa)		Grade	Unité	Lieu
Du	Au			

10. Quelles étaient vos principales fonctions? (p. ex. fantassin, artilleur, policier militaire, opérateur de radio, chauffeur). Veuillez fournir des détails.

11. Quel entraînement avez-vous suivi?

Nom : _____ Dossier # : _____ Date : _____

12. Dans quelles circonstances votre service a-t-il pris fin? (p. ex. service terminé, désertion, retrait pour cause d'invalidité, troubles médicaux)

13. Avez-vous déjà pris part à des combats (peu importe la forme)?

Oui Non

14. Si vous avez encerclé **Oui**, veuillez fournir des détails en précisant la date et l'endroit.

Utilisez une autre feuille.

15. Avez-vous déjà été témoin de mauvais traitements infligés à des prisonniers ou à des civils, ou du pillage ou de la profanation de bâtiments religieux? Avez-vous déjà participé à ces activités? Dans l'affirmative, décrivez les circonstances.

Vous devez maintenant lire et signer la déclaration qui suit.

Je (votre nom au complet) _____

DÉCLARE QUE TOUTES LES AFFIRMATIONS PRÉCÉDENTES SONT VÉRIDIQUES, COMPLÈTES ET JUSTES, ET JE SIGNE CETTE DÉCLARATION EN SACHANT QU'ELLE A LA MÊME FORCE ET LE MÊME EFFET QUE SI ELLE ÉTAIT FAITE SOUS SERMENT.

Signature _____

Date _____

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

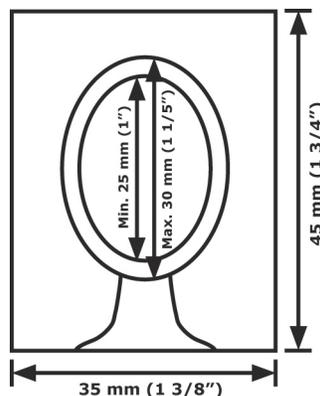
Notes au photographe

Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



Appendice C

Instructions médicales

Toutes les personnes incluses dans votre demande, qu'elles vous accompagnent ou non, devront subir un examen médical effectué par un médecin désigné. Veuillez noter que, dans le cas d'un parent divorcé ou séparé qui a la garde conjointe ou exclusive d'un enfant mineur, cet enfant est considéré comme personne à charge, même s'il réside habituellement avec l'autre parent et n'accompagne pas le demandeur au Canada.

Des instructions relatives à cet examen vous seront fournies après qu'un agent des visas canadien aura évalué votre demande.

Lorsque vous aurez reçu les formulaires nécessaires pour l'examen médical, vous et les personnes à votre charge devrez communiquer avec un des médecins désignés sur la liste fournie pour subir les examens médicaux requis, **à moins** que vous et/ou les personnes à votre charge ne résidiez dans un pays qui ne figure pas sur cette liste. Si vous voulez subir vos examens médicaux dans un pays qui ne figure pas dans la liste, veuillez nous l'indiquer et nous veillerons à vous faire parvenir la liste qui vous convient.

Vous devrez assumer les frais liés à l'examen médical pour tous les membres de votre famille.

Au moment de l'examen médical, vous et les membres de votre famille devrez présenter des passeports individuels comme pièce d'identité. **Si chaque membre de votre famille n'est pas titulaire d'un passeport individuel, vous devez en demander un dès maintenant.**

Les requérants peuvent toujours s'enquérir des instructions relatives à l'examen médical et se soumettre à cet examen à leurs risques. Il importe de noter, en effet, que le fait de subir un examen médical aux fins de l'immigration ne garantit pas l'obtention du *visa de résident permanent*.

Le *visa de résident permanent* est valide pour la même période que les résultats des examens médicaux, soit douze mois à compter de la date du premier examen ou test.